



Tél : 06 09 85 74 33

Retraite Sportive de Breuillet et de sa Région

42, Grande Rue 91650 Breuillet



mail : retraitesportivedebreuillet@gmail.com site : www.retraitesportivebreuillet.org

BULLETIN D'ADHESION 2022/2023

Nouvel adhérent :

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ VILLE _____

Téléphone fixe ou mobile _____ Date de naissance _____

adresse mail _____

Personne à prévenir en cas d'urgence _____ Téléphone _____

TARIFS

ADHESION annuelle, comprenant la licence et l'assurance 42 €

Cotisation (s) à rajouter pour chaque activité (cocher chaque activité choisie)

Par activité, coût supplémentaire de 10€ par an, sauf :

Théâtre 15€ - SWIN GOLF 30€ - Aquagym 150€/an en 3 chèques

Table listing activities (AQUAGYM, DANSE, TAICHI, SWIN GOLF, PICKLE BALL, GYM, VELO ELECTRIQUE, RELAXATION, HATHA YOGA, MEMOIRE EN EVEIL, BALADE RANDO, MARCHE NORDIQUE, ACTIVITES LUDIQUES, SMS, CHORALE, VISITES CULTURELLES, THEATRE, ECHECS) with checkboxes and prices.

Total de l'adhésion : €

Voir informations importantes au dos

Documents à fournir :

- ✓ **Bulletin d'adhésion** (daté et signé au verso) pour les nouveaux, photo en format JPEG à envoyer par mail (facultatif, photo publiée sur le site de la RSBR de Breuillet)
- ✓ **Certificat médical de non contre-indication à l'activité choisie**, ou « **questionnaire de santé** » Si vous répondez « oui » à une ou plusieurs questions sur le questionnaire de santé, le certificat médical est obligatoire. Pour les nouveaux adhérents, certificat médical obligatoire (valable 2 ou 3 ans suivant la date d'établissement de l'acte)
- ✓ **Bordereau d'adhésion « Assurance dommages corporels » complémentaire facultative** à découper en bas de la « notice individuelle accident » choisir option s'il y a lieu et signer.
- ✓ **REGLEMENT par chèque à l'ordre : R.S.B.R.** - Adresser le dossier **COMPLET** : Retraite Sportive de Breuillet - chez *Maryse LE NOE – 18, Place du Marché/angle 22 rue V. Hugo – 91290 ARPAJON* - ou le déposer dans la boîte aux lettres de la RSBR au gymnase François Ruiz ou à l'accueil du Moulin des Muses

Bien lire les indications portées dans toutes les rubriques ci-dessous

CONSENTEMENT des PERSONNES

Règlement Général Européen sur la Protection des Données personnelles (R.G.P.D.)

Je soussigné(e).....

donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant par la R.S.B.R.

Je prends note que je peux à tout moment demander à connaître les éléments conservés sur moi et que, selon les termes de la loi du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suspension et d'opposition aux informations et messages me concernant.

La R.S.B.R. requiert ici également votre consentement exprès pour pouvoir utiliser votre adresse mail personnelle. *Cette adresse électronique, tout comme toute donnée nominative vous concernant, ne feront l'objet d'aucune autre exploitation que celle précisée et ne feront pas davantage l'objet de cession à des tiers.*

UTILISATION DE L'IMAGE PERSONNELLE

J'autorise

OU

Je n'autorise pas

La R.S.B.R. à me filmer ou me photographier afin de figurer soit éventuellement sur notre plaquette, notre journal, notre site WEB ou dans une exposition dans le cadre des activités de l'Association.

SECURITE

J'aurai en ma possession ma licence ainsi que mon passeport santé (disponible sur le site RSBR) lors de mes activités R.S.B.R.

J'autorise les animateurs ou responsables encadrant les activités du Club à prendre toutes dispositions, en accord avec le corps médical, pour assurer ma sécurité.

CONTRAT FFRS assistance n°4058

La loi relative à la consommation, dite loi Hamon, du 17 mars 2014, a pour objectif une meilleure information du consommateur. Dans un souci de protection du consommateur, l'obligation de transparence et d'information de celui-ci a été renforcée. Cela s'accompagne donc d'une responsabilité accentuée pour l'assureur et la FFRS qui doivent être en mesure de prouver que les adhérents ont bien pris connaissance de leurs droits en matière d'assurance : vous trouverez ci-joint la « notice individuelle accident » de GRAS SAVOYE qui vous informe sur les conditions de la prise en charge.

POUR LES ADHERENTS DE LA MARCHE NORDIQUE ET DE LA MARCHE PEDESTRE

L'assurance incluse dans la licence ne prend effet que **du point de départ** de la Marche **au point de retour** de la sortie. C'est votre assurance personnelle qui doit vous prendre en charge pour les trajets sur les lieux des rendez-vous. Vérifiez donc si vous êtes bien couverts notamment pour les cas de transports d'adhérents.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus

Lu et approuvé

A : _____ le : ____/____/____.

signature